Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 37 (1966)

Heft: 7

Artikel: La voie suisse : renouer le dialogue entre les "partenaires sociaux"

Autor: Deonna, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825082

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La voie suisse

Renouer le dialogue entre les «partenaires sociaux»

Quelle est actuellement, en quelques traits, la situation économique ?

On doit constater, tout d'abord, que le renchérissement, exprimé par le thermomètre relatif de l'indice des prix à la consommation, a évolué comme suit :

décembre	1960	184 points	(1939 = 100)
»	1962	197,4 »	
»	1964	209,8 »	
»	1965	220,1 »	
»	1966 (II)	221,9 »	

La différence d'une année à l'autre a été la suivante (en points). De février à février :

1966 (II) à 1965	:	11,2 points
1965 (II) à 1964	:	5,2 »
1964 (II) à 1963	:	6,3 »
1963 (II) à 1962	:	7,3 »

Il sied toutefois de relever que si l'on opérait une comparaison entre la moyenne de chaque année et non entre un mois donné de chacune d'entre elles, on trouverait une différence moindre. C'est ainsi que l'on a, pour la moyenne des années en question, les différences suivantes :

1964/1965	:	7,1 points
1963/1964	:	6,2 »
1962/1963	:	6,7 »
1961/1962	:	8,1 »

La différence est donc, on le constate, bien inférieure. En pourcent, elle est encore plus faible, naturellement.

Enfin, il faut noter que l'évolution des prix du produit national brut accuse, elle, une hausse bien moindre (+ 3,8 % en 1965, contre 5 % en 1964, 4,6 % en 1963, 5,6 % en 1962, etc.). Cela provient du fait que cette statistique ne se fonde pas exclusivement sur l'indice des prix à la consommation, mais aussi, pour la valeur de la consommation privée en biens et en services, sur la base d'un indice particulier des prix ; de même la valeur des achats effectués par les pouvoirs publics et les assurance sociales, des dépenses pour les investissements et des échanges commerciaux avec l'étranger est calculée sur des nombres indices particuliers. On voit donc que, selon les indicateurs pris en considération, le renchérissement apparaît comme plus ou moins accentué. S'il n'en reste pas moins qu'il s'est poursuivi en 1965, il faut reconnaître que, compte tenu de l'ensemble des facteurs en cause, il est sans doute moindre que ne le fait apparaître le seul thermomètre faussé de l'indice des prix à la consommation.

Sans aucun doute, la balance suisse des revenus, qui exprime en quelque sorte l'ensemble des échanges de la Suisse avec l'étranger, et qui permet donc de se rendre compte, avec les réserves d'usage car certains postes de ladite balance sont des approximations, dans quelle mesure le pays a acheté (au sens large) plus qu'il n'a vendu, s'est sensiblement améliorée en 1965. Cette amélioration est cependant précaire, car les données relatives au début de 1966 montrent que les importations ont tendance à croître de nouveau plus fortement que les exportations. Mais enfin, selon les chiffres fournis par M. Bonvin, le déficit de la balance des revenus est tombé, en 1965, de près de 1,2 milliard à 570 millions environ.

La « Sparlücke », comme le disent nos amis suisses-allemands, c'est-à-dire la différence entre le montant des investissements et la formation de capitaux, s'est également rétrécie sensiblement, en raison d'une part de la diminution de la croissance des investissements (+ 2 % en 1965 contre 14 % en 1964 et 10 % en 1963) et à l'augmentation de l'épargne privée. Celle-ci a crû, de 1964 à 1965, de 1,7 milliard, de sorte que l'écart négatif de 1,9 milliard en 1964 est descendu à 700 millions environ, ce qui correspond, « grosso modo », au déficit ci-dessus mentionné de la balance des revenus. A propos de la baisse dans la croissance des investissements, il sied de remarquer que celle-ci est variable selon les secteurs et ne comporte pas que des aspects positifs. En effet, les investissements industriels ont accusé, en 1965, une baisse de 14,7 % en nombre de projets et de 25,3 % en volume. Cette contraction, si elle correspond en partie à une diminution des investissements de construction, porte aussi sur les investissements de rationalisation, et cela ne laisse pas d'être inquiétant au regard de la nécessité d'accroître à tout prix la productivité de l'économie. Le coup de frein, donc, ne devrait pas devenir un coup d'arrêt.

Enfin, il sied de mentionner encore, parmi les facteurs positifs — et je n'insiste pas là-dessus — l'apaisement survenu en matière de prix des terrains et d'indice du coût de la construction. Malheureusement, nous ne disposons que de données fragmentaires, cantonales, à cet égard. Mais, en ce qui concerne les trois grandes agglomérations possédant un indice du coût des terrains (Zurich, Bâle et Berne), les données concordent et doivent être assez représentatives de l'ensemble. Pour le coût de la construction, même constatation. La question sera de savoir si les concessions réclamées des syndicats du bâtiment en matière de salaire ne vont pas annuler cette quasi-stabilisation (nous en parlerons plus bas).

Il serait loisible d'ajouter encore d'autres données confirmant que la situation économique paraît bien, à certains égards, s'être stabilisée et il y a du vrai dans l'observation de M. Alleman, délégué du Conseil fédéral aux questions conjoncturelles, que l'indice des prix de détail ne peut refléter ce tassement économique intervenu qu'après un certain laps de temps, étant donné que les mesures prises portent sur le stade de la production et ne se répercutent qu'après décalage sur le dernier stade, celui de la consommation.

Toutefois, il convient de faire immédiatement suivre ces constatations de deux restrictions, la seconde nettement plus importante que la première.

Il est patent, tout d'abord, que l'évolution reflétée par les chiffres ci-dessus — et par d'autres — représente nécessairement une moyenne. En d'autre termes, elle a été très différente selon les régions du pays. C'est là l'inconvénient de toutes mesures d'interventionnisme uniformes, même si l'on tente de les nuancer ; elles ne peuvent tenir compte des situations variables des diverses régions et des diverses branches économiques ; un exemple, cité à la commission du Conseil national par M. Chevallaz : le nombre des permis de construire accuse, en Suisse, en 1965, une diminution de 22,9 %. On a enregistré des baisses de 32,3 % à Zurich, de 18,8 % à Bâle, une augmentation de 28,4 % à Berne, alors qu'on note des reculs de 47,8 % à Genève et de 26,2 % à Lausanne. Or, l'on ne saurait affirmer que la pénurie de logements soit moins aiguë dans ces deux dernières villes. Mais l'influence des limitations en matière de crédit y a été plus sensible qu'ailleurs, pour de nombreuses raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici. C'est là encore un motif en faveur d'un interventionnisme régulateur le plus limité possible : jamais aucune mesure de contingentement, soit dans le domaine de la construction, soit dans celui du crédit, soit dans celui de la main-d'œuvre, ne pourra « plaquer » sur toutes les situations particulières et ne pourra éviter des pénalisations injustifiées.

Il est encore plus patent — et nous en arrivons au centre de notre sujet — que, quel que soit le jugement que l'on porte sur l'apaisement de l'économie, celle-ci continue à être la proie de facteurs d'inflation que les arrêtés, ou bien ne peuvent maîtriser car ils sont en dehors de leur champ direct d'appréhension, ou bien même — ô paradoxe ! — contribuent à aggraver.

Prenons-les rapidement, car l'examen approfondi de chacun d'entre eux nécessiterait un exposé à soi tout seul :

Le premier est représenté par le fait que le comportement des pouvoirs publics se révèle anticonjoncturel, soit dans leur politique de dépenses, soit dans leur attitude en tant qu'employeurs.

Les dépenses des pouvoirs publics ont évolué ainsi ces dernières années :

Confédération (en millions)

1960	2601	1964	4857
1962	3684	1966	5878

On constate donc que, de 1960 à 1966, les dépenses de la Confédération ont crû de 3 milliards et demi. Ces deux dernières années, elles ont augmenté de 2 milliards, en chiffre rond, ce qui représente une hausse de 40 %. Pendant cette même période, le revenu national nominal aura augmenté, en admettant pour 1966 une cote d'accroissement semblable à celle de l'an précédent, de 17 % environ. On constate donc que les dépenses de la Confédération ont crû dans une proportion infiniment plus forte que le revenu national, alors que les économistes auxquels s'est rallié verbatim M. Bonvin proclament qu'une saine politique budgétaire doit tendre à ce que les dépenses des pouvoirs publics suivent la même courbe que l'évolution du revenu national. Car il est indéniable que les millions supplémentaires lancés dans le circuit économique par les pouvoirs publics accroissent la demande

et donc contribuent à l'inflation. Dans une réponse faite à la session de mars du Conseil national à un député, M. Bonvin a contesté cette affirmation en déclarant que la Confédération avait adopté, en matière de dépenses, une attitude de « neutralité conjoncturelle », en ce sens qu'elle a enregistré régulièrement des comptes équilibrés ou même excédentaires et que donc « la Confédération n'a pas pratiqué ces dernières années une politique financière inflationniste au moyen de comptes déficitaires ». Je dois dire que cette explication ne me paraît guère convaincante : il va de soi qu'une politique de déficits serait plus inflationniste encore. Mais il n'en reste pas moins que, d'une part l'Etat accentue ainsi l'écart entre l'épargne et les investissements en augmentant ses dépenses et d'autre part que c'est autant, en partie en tout cas, qu'il enlève à l'économie privée pour des investissements de rationalisation et pour des dépenses productives.

Le même phénomène se retrouve à l'échelon cantonal ou communal. Malheureusement, les statistiques relatives aux comptes des cantons et des communes ne sont publiées qu'avec un retard considérable, de sorte que l'on en est réduit à des chiffres datant de 1963 ou, pour la période ultérieure, à des données fragmentaires. Si l'on extrapole celles-ci, l'on peut admettre que la tendance constatée sur le plan fédéral se retrouve sur le plan des autres collectivités de droit public. On peut en obtenir la confirmation indirecte par la cote d'augmentation des prêts aux corporations de droit public, consentis dans le cadre de l'arrêté sur le crédit, laquelle a été de 167 % de 1965 à 1964, contre 68 % pour les débiteurs privés et de 88 % pour les hypothèques.

Il est malheureusement peu probable que cette accentuation des dépenses des pouvoirs publics puisse être ramenée à un rythme correspondant à l'accroissement du produit national ; il vaut mieux, à cet égard, regarder la réalité en face et ne pas se leurrer de phrases... tout en veillant naturellement au freinage maximum.

En effet, personne ne peut contester les besoins en matière d'infrastructure dont les uns sont dus d'une part — il est honnête de le souligner — à l'expansion de l'économie, génératrice d'investissements de base nouveaux (routes, écoles, canalisations, hôpitaux, moyens de transport, etc.), expansion qui ne se répercute qu'après un certain temps sur lesdits besoins, d'autre part au fait que, sous l'empire d'une conception erronée de l'avenir économique, partagée d'ailleurs par tout le monde ou presque, les pouvoirs publics ont « retenu » des travaux d'équipement pour le cas d'une crise et que, de ce fait, ils n'ont pu être répartis dans le temps sur une plus longue période. Il faut aujourd'hui, en Suisse comme d'ailleurs dans tous les pays d'Europe où se pose le même problème accentué par les besoins technologiques dont le rythme ne cesse de croître, payer la facture. Le tout est — et c'est là que réside le problème — de reporter dans le temps les dépenses selon un ordre d'urgence et de reviser le perfectionnisme helvétique qui coûte cher. On sait qu'une commission d'experts fédéraux, présidée par le professeur Jöhr, est en train (je cite) « d'examiner scientifiquement les bases déterminantes d'une planification à long terme et l'évolution présumable des dépenses et des recettes pour la période 1965 à 1974, indépendamment de l'administration ». Ce travail s'imposait depuis plusieurs années, et il est heureux qu'il ait été entrepris. Il sera, nous

a-t-on dit, terminé avant la fin de l'année. Il est plus que probable qu'il fera apparaître des besoins supplémentaires qui, même répartis dans le temps, ne seront pas couvrables par les recettes disponibles dans le cadre du budget ordinaire. Mais, avant de consentir à des ressources nouvelles, on doit se poser la question d'un « peignage » sérieux du budget ordinaire, et notamment des subventions, dont le total a dépassé le milliard en 1966. Une commission chargée d'étudier le régime des subventions est à l'œuvre. C'est un travail de Sisyphe auquel elle s'est attaquée, car le foisonnement des subventions donne le vertige et leur revision implique des bouleversements légaux et « mentaux » qu'il ne sera pas aisé d'opérer. C'est dire qu'il ne faut pas, à cet égard, se faire des illusions trop grandes, car si l'on disloque les dépenses pour subventions, on se rend compte qu'une fraction très importante d'entre elles a trait à des œuvres de caractère social ou répond à des impératifs (ou censés tels) politiques. Le petit volume bleu publié à cet égard par la commission Stocker est révélateur.

Et puis, même si l'on arrive à « programmer » tant bien que mal les investissements de la Confédération, il ne faut pas oublier que les dépenses fédérales ne représentent que 40 % environ du total des dépenses publiques (sans les régies fédérales, cantonales ou communales). Une programmation financière qui ne porterait pas sur la politique des dépenses des cantons et des communes serait une « réforme sur une jambe ». Mais elle se heurte (le président de la commission chargée d'étudier ce problème avec les chefs des Départements des finances cantonaux sur demande du Département fédéral des finances, M. le conseiller aux Etats Meier, de Zurich, en sait quelque chose), au fédéralisme et au fait que de nombreux cantons et communes n'ont pas encore élaboré leur programme de ces prochaines années. Seule la pression des besoins financiers et la résistance des contribuables pousseront plus ou moins vite les cantons qui ne l'ont pas fait à cette mise au point indispensable.

L'on pourrait parler encore longtemps sur ce point, mais je dois maintenant passer à l'autre facteur d'inflation qui est représenté par l'élément « salaires » dans la mesure où leur augmentation dépasse la cote de productivité.

Certains polémistes syndicalistes dénient toute responsabilité des salaires dans l'évolution inflationniste actuelle. Ils font leur travail de polémistes mais, dans le fond du cœur, ils ne peuvent contester cette relation de cause à effet.

A cet égard, la comptabilité nationale nous permet des constatations intéressantes, qui n'étaient guère possibles avant son instauration.

Je pars du produit social net enregistré dans les années 1960 et 1964. Celui-ci était de 32,5 milliards en 1960 ; il a passé à 40,17 milliards en 1964 (pour 1965, nous n'avons que les chiffres, pour le moment, du produit social brut). Le nombre des personnes actives était, en 1960, de 2 576 000 ; il a passé à 2 880 000 en 1964. Le produit social réel a passé, par personne occupée dans l'économie, de 12 584 francs à 13 948 francs, ce qui représente un accroissement de 2,6 % de la productivité par personne active de 1960 à 1964. Or, pendant cette même période, l'accroissement des gains réels (ouvriers victimes d'accidents),

a été, en moyenne, de 4,9 %. Pour les gains hebdomadaires, il a été de 3,9 %. Il y a donc un net écart entre la productivité de l'économie en général et la hausse des salaires et ses variations correspondent, « grosso modo », ce qui est intéressant, bien que naturellement d'autres facteurs entrent en jeu, avec les fluctuations de l'indice des prix.

L'on pourrait encore citer un exemple typique, celui de l'interréaction des augmentations de salaires dans le bâtiment sur le coût de la construction. Le parallélisme de la courbe est évident (v. indice zuricois, notamment).

On peut et on doit se demander si la politique suivie par l'autorité fédérale en matière de compression des effectifs des travailleurs étrangers a contribué à accentuer l'effet inflationniste du facteur salaires ou non.

A cette question, l'on doit objectivement donner une réponse différenciée (je me place uniquement ici sur le plan économique et non sous l'angle de l'« Ueberfremdung », ce qui est un autre problème, politico-sociologique).

Malgré sa rigidité, son uniformité et sa pénalisation des entreprises progressistes, je crois que l'on peut dire que dans la première étape de réduction, l'arrêté fédéral n'a pas exercé d'effets inflationnistes évidents sous forme d'une chasse excessive à la main-d'œuvre, du fait qu'il a indéniablement contribué, d'une part à épurer le marché du travail, d'autre part à accélérer certaines rationalisations, et enfin à restaurer une meilleure discipline du travail. La diminution du nombre des ouvriers étrangers a été « digérée » relativement aisément (je parle naturellement en général) et elle a ainsi allégé le marché de la construction et réduit le volume de la consommation. Le remède n'a pas eu trop d'effets secondaires sur le malade.

En revanche, une tout autre question est celle de la nouvelle étape actuellement en cours. L'épuration est chose faite, la rationalisation ne peut se développer indéfiniment surtout avec la raréfaction (voulue) du crédit, et la pénalisation des entreprises ayant déjà rationalisé avant les mesures fédérales s'aggrave lourdement. On risque fort, alors, de voir les inconvénients de la compression l'emporter sur les avantages, sous forme d'une surenchère en matière de salaires, qui accentuera la disparité entre taux de productivité et taux d'accroissement des salaires. Et cela d'autant plus que le relèvement de 4 % du plafond global autorisé aura pour effet, de pair avec la compression de 3 plus 2 % des effectifs étrangers, de provoquer une chasse à la main-d'œuvre suisse ou assimilée, avec les conséquences que l'on peut prévoir. Comme quoi — à l'instar de ce qui se passe en médecine — le dosage interventionniste est terriblement délicat, surtout lorsqu'il s'exerce non pas objectivement, mais sur pressions politiques ou syndicales.

Entre parenthèses, on ne peut que déplorer ici certaine virevolte intellectuelle à laquelle ont procédé en la matière les autorités fédérales. Voici un peu plus d'un an et demi, au moment du célèbre accord avec l'Italie, on nous a tenu le raisonnement suivant : le but est de comprimer les effectifs de main-d'œuvre étrangère soumise à contrôle de 5 % par an. Or, en août 1965, les effectifs de cette catégorie ont baissé de 6,2 % par rapport à ceux du mois correspondant de l'année

précédente. Logiquement donc, l'on eût dû, pour le moins, non pas opérer une compression nouvelle de 5 %, mais de 3,8 % au maximum pour atteindre 10 % en deux ans. C'eût été correct et logique. Mais voilà que l'autorité a, entre-temps, changé son raisonnement : elle se fonde, maintenant, dans ses exposés des motifs, sur l'ensemble des étrangers résidant en Suisse, ajoutant à ceux soumis à contrôle ceux au bénéfice d'un permis d'établissement (dont le nombre croît progressivement), les enfants des travailleurs étrangers nés en Suisse, les résidents, les stagiaires, etc. C'est là un tout autre problème qui ressort d'une conception politique en matière de population étrangère (je pense, pour ma part, que le raisonnement de la police des étrangers participe d'un état d'esprit erroné et peu conforme aux conceptions traditionnelles de la Suisse), et je regrette de dire qu'il n'est pas très correct de le transposer sur ce plan pour faire admettre cette deuxième étape, même avec les assouplissements envisagés... Une autre parenthèse encore : on doit se demander sérieusement si la base juridique sur laquelle se fonde le Conseil fédéral pour poursuivre de sa propre autorité, pour un temps dont on ne voit pas encore la fin, la compression des effectifs de main-d'œuvre étrangère n'est pas véritablement trop mince, voire difficilement admissible. La loi de 1931 sur la police des étrangers, sur laquelle on se fonde, est une loi de police, et non une loi de politique économique. Elle n'a certainement jamais été envisagée dans le sens où elle est appliquée aujourd'hui...

Cet effet inflationniste en matière de salaires a été influencé, sans aucun doute, ces dernières années, par le rythme de la réduction de la durée du travail qui, dans certains secteurs en tout cas, a été plus rapide que le rythme de la productivité. Et le projet actuellement déposé par le Conseil fédéral devant les Chambres, relatif à la durée du travail pour le personnel d'exploitation de la Confédération, ne cadre guère avec les impératifs de la politique conjoncturelle, car il est indéniable que la diminution des heures de travail envisagée, même répartie dans le temps, ne pourra être compensée par une augmentation compensatoire de la productivité et que, de ce fait, elle accentuera la chasse à la main-d'œuvre de l'économie privée. Il faut reconnaître, à cet égard, que le gouvernement se trouve dans une position délicate, en sa qualité d'employeur de la plus grande entreprise suisse (116 000 personnes, dont 26 400 de personnel administratif), dont le comportement se répercute sur le reste de l'économie, dont l'activité est soumise à des pressions politiques. Le gouvernement peut, il est vrai, et il ne s'en fait pas faute dans son message, lequel est d'ailleurs sur certains points assez faible, exciper de la réduction de la durée du travail dans plusieurs branches économiques, réduction qui va parfois au-delà de la durée envisagée par le Conseil fédéral. Mais il faut, à ce propos, remarquer deux choses : tout d'abord, il est hors de doute que dans de nombreux secteurs économiques la durée du travail est supérieure à 46 heures : d'après des calculs dignes de foi, dans le secteur de l'industrie, 170 000 personnes travaillent 46 heures, ce qui correspond à un effectif double de celui du personnel d'exploitation de la Confédération. Si l'on ajoute à ce chiffre les salariés travaillant dans l'artisanat, les entreprises de transport local, etc., sans parler même de l'agriculture, cette proportion s'accentue encore davantage. Ensuite, comme je

le remarquais il y a un instant, il est reconnu par l'autorité fédérale elle-même que cette réduction ne pourra être compensée par une hausse de la productivité, ce qui a pu être le cas dans de nombreux secteurs industriels, et qu'il faudra engager pour chaque étape de réduction 1400 personnes de plus, ce qui accentuera encore la tension sur le marché du travail et favorisera l'inflation. On peut donc bien dire que le gouvernement, en l'occurrence, pratique une politique allant à l'encontre des principes qu'il énonce. Ce qui ne veut pas dire — l'objectivité commande de le noter — que dans l'économie privée, l'on n'a pas aussi péché, ces dernières années, dans ce domaine, en admettant des compressions de la durée du travail dépassant la cote de productivité. Mais ce n'est pas une raison pour l'autorité fédérale d'adopter une telle attitude, surtout que ces derniers temps l'on n'enregistre plus, dans l'économie privée, de diminution de la durée du travail. Or, le projet du Conseil fédéral va certainement relancer le problème. Je ne parle pas ici de l'aspect juridique de la question ; l'on retire l'impression de l'argumentation plus que lacunaire du gouvernement sur ce point que celui-ci a voulu reporter sur les Chambres les responsabilités, car pourquoi se déclarer compétent à deux reprises (1958 et 1964) pour tout à coup conclure au contraire, alors que rien n'a changé quant aux bases juridiques ?

Un autre facteur d'inflation est représenté par le fait que la consommation privée et publique (mais c'est la privée qui, aujourd'hui encore, représente la proportion de loin la plus forte — 85 % environ) a, ces dernières années, crû dans une proportion dépassant fortement le rythme de la production ou, en d'autres termes, les progrès de la productivité de l'économie. De 1960 à 1964, la consommation réelle par habitant a crû de 4 % par an, alors que l'augmentation réelle de la productivité par personne active a été de 2,6 %. Cette disparité a très certainement contribué au déséquilibre de l'économie. Si nous nous rapprochons de l'égalisation entre la cote d'augmentation de la productivité et celle de la consommation pour les privés, quoique nous ne l'ayons probablement pas encore atteinte (les chiffres de 1965 ne sont pas encore connus), ce rééquilibre est menacé par l'accroissement de la cote de consommation des pouvoirs publics et des assurances qui a crû, par exemple, de 6 % de 1964 à 1963, et de 8,1 % de 1963 à 1962.

Ce phénomène, que l'on pourrait qualifier de « surconsommation » (néologisme personnel) a été sans aucun doute accéléré par deux facteurs, qui mériteraient à eux seuls un exposé, car ils jouent sans aucun doute un rôle important dans notre « affluent society » : la publicité sous toutes ses formes et le crédit à la consommation (vente à tempérament et petit crédit). Sur le premier point, les quelques données disponibles font apparaître que la Suisse est en tête de tous les pays d'Europe pour les dépenses de publicité par habitant : 28 dollars contre 25 en Suède, 21 en Allemagne, 19 au Danemark, 10 en France, etc. Et il est indéniable que ce conditionnement psychologique, faisant appel même à des facteurs subconscients, n'est pas sans exercer un effet sur la propension à la dépense. (Qu'on m'entende bien : cela ne veut pas dire que la publicité est un mal en soi, mais ses excès, comme ceux des cartels, deviennent sans aucun doute un facteur d'accélération de

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc Moderne et confortable	(R. Ludi) **(032) 92 15 51**
Bienne	Hôtel Seeland Entièrement rénové - Confort	(A. Flückiger) **(032) 2 27 11**
Boncourt	Hôtel à la Locomotive Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) **(066) 7 56 63**
Courgenay	Restaurant La Diligence Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) **(066) 7 11 65**
Delémont	Hôtel du Midi Rénové - Confort	(Oscar Broggi) **(066) 2 17 77**
Delémont	Hôtel Terminus Tout confort	(Robert Obrist) **(066) 2 29 78**
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) **(032) 93 10 37**
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Neuf - Confort, salles	(Jean Marty) **(038) 7 94 55**
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) **(066) 6 11 41**
Saint-Imier 1305	Hôtel des XIII Cantons Relais gastronomique du Jura	(M. Zibung) **(039) 4 15 46**

166/B

Loterie SEVA

1x 100'000

1x 40'000

1x 20'000

1x 10'000 * 9'000 * 8'000
7'000 * 6'000 * 5'000

1x 4'000 * 3'000 * 2'000
1'000 * etc. * etc.

Tirage 1er sept.

1318

phénomènes que l'on cherche à combattre d'autre côté.) Quant aux ventes à tempérament, elles ont enregistré en Suisse un certain tassement dû peut-être aux mesures prises pour en renforcer les conditions dans le cadre de la loi. (Dans notre pays, une personne active sur quatre a contracté un engagement d'achat à tempérament ; cela correspond à la moyenne européenne.) En revanche, la prolifération des institutions pratiquant le petit crédit n'a pas cessé et ce phénomène n'est pas sans inquiéter car il vient, au fond, « tourner » dans une certaine mesure les dispositions de la vente à tempérament. On compte en Suisse 130 banques pratiquant des petits prêts, ce qui est largement au-dessus de la moyenne européenne. Là aussi, « in medio stat virtus » : le petit crédit peut être un bien lorsqu'il permet à un citoyen de se sortir d'une impasse momentanée ou d'acquérir des biens durables. Il devient en revanche un mal et un accélérateur d'inflation lorsqu'il arrive à financer du superflu, du passager, de la fumée...

Un autre facteur de renchérissement est représenté par le chapitre particulièrement délicat de certaines limitations de la concurrence, en d'autres termes, de la politique cartellaire et des prix imposés. Je ne puis ici, dans le cadre d'un bref exposé, entrer dans les détails, que certains lecteurs connaissent mieux que moi. Mais il est hors de doute que quelque chose bouge dans ce secteur et qu'il est heureux que, d'une part, la commission dite des cartels poursuive ses investigations qui, même si elles n'aboutissent pas à des résultats spectaculaires, auront eu en tout cas une certaine vertu préventive, et d'autre part que l'on assiste à une certaine prise de conscience des consommateurs, lesquels n'ont guère eu de moyens, jusqu'ici, pour apprécier le juste prix, à condition, naturellement, que leurs actions reposent sur des critères objectifs. Il ne faut cependant pas se faire trop d'illusions sur les possibilités qu'offrent ces associations : d'un côté, aucun Suisse n'est un consommateur pur. Il y a deux hommes en lui, si ce n'est plus (producteur et consommateur notamment) et cette dualité le paralyse dans ses réactions. De l'autre, il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à ce que ce soit l'Etat qui prenne en main l'organisation des consommateurs lesquels, dans une économie libre, ou la plus libre possible, doivent s'organiser et se défendre eux-mêmes. Mais il n'en reste pas moins qu'une certaine rigidité dans les structures ne pourra subsister indéfiniment, surtout si nous passons d'un « seller's market » à un « buyer's market ».

* * *

Après ce trop bref tour d'horizon, qui comporte inévitablement des lacunes et des éléments superficiels (je n'ai, par exemple, pas parlé de tout le problème de l'inflation refoulée et de la politique agricole, ainsi que de l'aspect monétaire de la question), comment conclure ?

C'est là ce qu'il y a de plus difficile, car nous vivons dans un régime de liberté économique, dans une plus large mesure en tout cas que la plupart des autres Etats, et dans un système fédéraliste. Ces deux facteurs empêchent donc à notre pays de pratiquer — heureusement d'ailleurs — une politique autoritaire.

C'est ainsi que, parmi les remèdes proposés pour juguler l'inflation, deux se heurtent à ces impératifs : la politique fiscale mise au

service de la conjoncture (taxation conjoncturelle des amortissements, taux d'imposition variable en fonction des besoins d'épongeage du pouvoir d'achat) est conditionnée par l'existence de vingt-six fiscs différents et par le fait que les taux d'impôt sont fixés d'une manière rigide par des lois soumises à référendum. Une politique de contrôle des prix et des salaires (car si l'on veut bloquer les prix, il faut en geler les éléments constitutifs) d'une part nécessiterait une modification de la Constitution, qui certainement serait rejetée par le peuple, et d'autre part ne ferait que refouler l'inflation tant que ses facteurs d'impulsion continueront à jouer. Ne restent donc, à part quelques domaines limités d'intervention (politique douanière dans une très faible mesure, politique de décartellisation dans une certaine proportion) que d'en revenir à la bonne vieille tradition helvétique, fondée sur le principe « aide-toi toi-même », c'est-à-dire sur la discipline de tous les participants à la vie économique : pouvoirs publics par la modération de leur politique de dépenses et la répartition de celles-ci dans le temps (encore faut-il que, là encore, cesse la dualité fréquente entre le citoyen revendiquant et le contribuable), producteurs par leur retenue en matière de prix, même lorsque la demande fait rage, consommateurs par la sélection de leurs achats, salariés par la retenue de leurs revendications. Et, à cet égard, et c'est par là que je termine, je considère que tout devrait être fait pour renouer le dialogue entre « partenaires sociaux », car c'est là la voie suisse, faite de concessions réciproques, la seule voie qui, en définitive, évite l'intervention directe des pouvoirs publics qu'au fond l'on ne désire ni d'un côté ni de l'autre, mais que l'on suscite en excipant d'arguments plus ou moins valables.

R. DEONNA

Spectres du Brocken à Chasseral

Le fondateur du jardin alpin de la Schynigge-Platte est un des plus fidèles amis du Parc jurassien de la Combe-Grède, Chasseral. Il prend régulièrement part aux excursions statutaires précédant les assemblées annuelles de l'association du Parc. Au cours de celles-ci, il a appris et constaté que la dryade à huit pétales, autrefois abondante à Chasseral a complètement disparu, victime de la renommée du thé de Chasseral, dont elle était le principal composant. Il demanda aux jardinières du jardin alpin de préparer des semis de cette admirable rosacée à l'intention du Parc jurassien, afin de tenter de la réintroduire à Chasseral.

Le temps étant venu, nous nous sommes rendus à la Schynigge-Platte pour prendre possession des terrines contenant les précieuses plantules. A fin octobre, au lever du jour, avec deux camarades, nous sommes montés à Chasseral pour y planter les dryades. Un dense brouillard s'étendait sur la montagne. Nous nous sommes répartis le contenu des terrines. L'un de nous devait aller piquer ses plantons au Petit-Chasseral. Un autre planterait les siens le long de l'arête même de Chasseral et le troisième opérerait dans les rocailles au-delà du poste réémetteur des PTT.